



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	19
Date de la convocation :	22 juin 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 24 JUIN 2026
2026 / 51**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, MOLARD Cindy, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile.

Excusée : Mme CHARDIGNY Marie-Pierre (procuration donnée à Mme PICORNOT-AURAY Muriel).

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CHOIX DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes.

Elle indique que la commune adhère à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA), organisme public dont la mission consiste à apporter à ses adhérents des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame le Maire présente le projet de convention entre la Commune et l'ADIA dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes, ayant pour objet de définir les modalités de ce partenariat.

Cette convention au titre d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend les prestations suivantes :

- Assistance à la passation des prestations intellectuelles
- Phase de conception : appui technique et administratif
- Ingénierie financière – subventions : assistance en phase de conception
- Assistance à la passation des marchés de travaux
- Réalisation des travaux : AMO – Suvi de chantier

Pour un montant de 22 960.00 € HT.

- Option Ingénierie financière – subventions : assistance en phase de réalisation

Pour un montant de 1 120.00 € H.T

Après avoir pris connaissance de la convention annexée à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/26 SLO ✓

ID : 001-210101796-20260624-2026_51-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADIA dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes, selon les prestations décrites ci-dessus pour un montant de 24 080.00 € H.T. option incluse,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention afférente et annexée à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY.